

Troisième publication

1. *Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: Sicpa Security Holding S.A., Prilly*
2. *Nom et siège de la société anonyme reprenante: Sicpa S.A., Prilly*
3. *Décision par: l'assemblée générale extraordinaire*
4. *Date de la décision: 05.08.2003*
5. *Echéance de préavis des créances: 15.10.2003*
6. *Adresse pour la déclaration des créances: Sicpa Management S.A., à l'att. de Mme Pascale Meister, case postale, 1000 Lausanne 16*
7. *Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.*
8. *Remarques: Les actifs et passifs de Sicpa Security Holding S.A., à Prilly, sont repris par Sicpa S.A., à Prilly, par voie de fusion universelle et sans liquidation, conformément à l'article 748 CO. L'attention des créanciers est attirée sur le fait que la société se réserve le droit de procéder à la réunion anticipée des biens des deux sociétés et de requérir la radiation anticipée conformément aux articles 748 ch. 6 et 745 al. 3 CO.*

Martin Habs et Antoine Perrin,
Etude de Notaires
1002 Lausanne

(01171998)